



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LIV)/Info.1
30 juillet 2018

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION
5 – 9 novembre 2018
Yokohama (Japon)

NOTES D'INFORMATION GÉNÉRALES

GÉNÉRALITÉS

1. La tenue de la cinquante-quatrième session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT) et des sessions associées des quatre Comités est prévue à Yokohama (Japon) pendant les journées du 5 au 9 novembre 2018.
2. Toutes les réunions des sessions du Conseil et des Comités auront lieu au cinquième étage du *Pacifico-Yokohama International Conference Center*, 1-1, Minato-Mirai 1-chome, Nishi-ku, Yokohama 220-0012 (Japon), qui est situé dans le complexe abritant le siège de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). La séance d'ouverture du Conseil débutera dans le *Plenary Hall* (salle plénière) à 9h30 le lundi 5 novembre 2018.
3. On est prié de noter que la clôture officielle de la 54^e session du CIBT interviendra le jeudi 8 novembre 2018, tandis que l'ensemble des délégués sera convié à se joindre à l'excursion qui est offerte le vendredi 9 novembre 2018. Organisée conjointement avec la Ville de Yokohama, cette excursion est considérée comme faisant partie du 54^e CIBT. Tous les délégués sont invités et encouragés à y participer. Nous vous prions de tenir compte de votre participation à cette excursion lors de la réservation de votre billet d'avion et de votre hébergement. On trouvera de plus amples détails sous la rubrique «Excursion» du présent document.

POUVOIRS

4. En conformité avec la décision du Conseil, les pouvoirs de toutes les délégations devront être délivrés par les autorités compétentes, à savoir le Ministère des affaires étrangères ou la mission diplomatique accréditée au Japon. Ces pouvoirs doivent être remis au Directeur exécutif de l'OIBT, en exemplaires originaux, au plus tard une (1) semaine avant l'ouverture de la session. Les pouvoirs transmis par télécopie ou courrier électronique ne seront pas acceptés.
5. Les personnes désireuses d'assister en tant qu'observateurs aux sessions du Conseil et de ses Comités doivent présenter, avec le *Formulaire de renseignements relatif à l'admission aux sessions du Conseil international des bois tropicaux et sessions associées des Comités en tant que nouvelle organisation sous statut d'«Observateur»*, une lettre d'autorisation de représentation, adressée au Directeur exécutif de l'OIBT, émanant des instances exécutives de l'organisme, agence ou institution qu'elles représentent. Comme le stipule l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil, l'admission aux sessions au Conseil et/ou de ses Comités est soumise à l'approbation du Conseil.

INSCRIPTIONS

6. Tous les participants qui assistent aux sessions du Conseil et des Comités sont priés de s'inscrire. Les inscriptions pourront être prises aux dates et heures suivantes:

Siège de l'OIBT:

4 novembre 2018 (dim.)

14h30 – 17h00

Centre de Conférence, 5^e étage (en face du «Plenary Hall»):

5-8 novembre 2018 (lun.-jeu.)

9h00 – 12h00

14h30 – 17h30

7. Les badges d'identification seront délivrés lors des inscriptions; ils seront de cinq couleurs différentes:

- | | |
|--------------------|--------------------------|
| (i) Badges blancs | Membres, |
| (ii) Badges jaunes | Observateurs permanents, |
| (iii) Badges roses | Observateurs, |
| (iv) Badges bleus | Invités autorisés, et |
| (v) Badges verts | Secrétariat de l'OIBT. |

Aux fins d'identification et de sûreté, tous les participants sont priés de porter leur badge d'identification dans toutes les réunions du Conseil, des Comités et lors de toutes les réceptions officielles.

LIEUX DES RÉUNIONS

8. Toutes les réunions du Conseil et des Comités se dérouleront au 5^e étage du Centre international de conférences Pacifico-Yokohama. On trouvera ci-après une liste des salles de réunions et des bureaux du Secrétariat de l'OIBT:

(a) Salles de réunion:

Salle plénière */	Salle 501 (5 ^e étage) (servant également aux réunions du Groupe des Producteurs)
Salle de réunion des Comités */	Salle 503 (5 ^e étage) (servant également aux réunions du Groupe des Consommateurs)
Salle des réunions informelles	Salle 514 (5 ^e étage)
Salle de réunion du Bureau du Président	Salle 513 (5 ^e étage)

**/ Services d'interprétation disponibles*

(b) Bureaux du Secrétariat:

Président du Conseil	Salle 421 (4 ^e étage)
Salle des documents	Salle 512 (5 ^e étage)
Salle d'ordinateurs pour délégués	Salle 511 (5 ^e étage)

9. Les groupes qui désirent utiliser les salles mentionnées ci-dessus à des fins officielles doivent s'adresser à M. Gerhard Breulmann, Responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation, Division des opérations de l'OIBT (au Secrétariat du siège de l'OIBT par courriel: breulmann@itto.int ou par téléphone au 223-1110, poste 14).

10. Les horaires et les lieux de réunion seront affichés sur les panneaux en face de la salle plénière. Tous les participants sont invités à consulter ces panneaux et écrans luminescents pour s'informer des dernières mises à jour du calendrier des réunions, leurs horaires étant susceptibles de modifications et remaniements à brève échéance par la présidence du Conseil en fonction des circonstances. On est prié de régulièrement prendre connaissance des messages privés et des derniers documents produits durant la session qui seront déposés dans les casiers (un par délégation) situés en face de la salle plénière.

ORGANISATION DU VOYAGE

(A) CONDITIONS D'ENTRÉE SUR LE TERRITOIRE

11. Il est conseillé aux participants de se mettre en rapport avec l'Ambassade ou le Consulat du Japon le plus proche de leur domicile afin d'obtenir un visa ou d'accomplir toutes autres formalités d'entrée dans le pays. Si un visa d'entrée au Japon est nécessaire, il doit être obtenu au préalable car le Secrétariat de l'OIBT **n'est pas en mesure** de faciliter l'obtention d'un visa d'entrée à l'arrivée.

(B) RÉSERVATIONS DES VOLS

12. La plupart des compagnies aériennes internationales desservent régulièrement Tokyo via l'aéroport international de Narita et l'aéroport international de Haneda. Le trafic aérien étant toujours chargé, les participants sont priés de réserver leur vol retour avant leur départ pour le Japon. En cas d'impossibilité, il leur est vivement conseillé de confirmer leur réservation pour le retour dès leur arrivée au Japon. On peut facilement, de Yokohama, joindre par téléphone les bureaux des compagnies aériennes pour confirmer ou modifier un vol. Il n'y aura pas de service de voyage sur le site de la conférence; le Secrétariat de l'OIBT est cependant susceptible de fournir une assistance.

(C) ACCÈS À YOKOHAMA

13. Il est recommandé aux personnes qui se rendent au Japon pour la première fois ou qui ne sont pas habituées aux transports en commun japonais, de ne pas prendre un taxi de l'aéroport de Narita pour rejoindre Yokohama, car le trajet coûte 400,00 dollars US, voire davantage. Aussi, lors de son arrivée à l'aéroport international de Tokyo (Narita), on utilisera l'un des moyens de transport suivants:

- (i) Le train express *Narita Express* (ou N'EX en abrégé) de la *Japan Railways* (JR) dont la gare se trouve en dessous de l'aérogare. Le billet aller simple de Narita à la gare JR de Yokohama coûte 4,290 Yen, et le trajet dure environ 90 minutes.
- (ii) L'autocar (*Airport Limousine Bus*) qui se rend au terminal aérien de la ville de Yokohama (*Yokohama City Air Terminal*, YCAT). Le billet aller simple de l'aéroport de Narita au YCAT coûte 3 600 yens (ou 6 000 yens pour un billet aller-retour) et s'obtient au comptoir des billets d'autobus, situé dans le hall de l'aéroport après la sortie de la zone des formalités de douanes et de police des frontières. Le trajet en bus peut durer jusqu'à deux heures selon l'état de la circulation.

14. Les personnes qui arrivent à l'aéroport de Haneda pourront soit emprunter la ligne de train Keikyu jusqu'à la gare de Yokohama (25 minutes, 480 yens l'aller simple) ou prendre le «*bus limousine*» jusqu'au YCAT (30 minutes, 580 yens l'aller simple ou 960 yens l'aller-retour).

15. Une fois arrivé à la gare de Yokohama ou au terminal YCTA, on prendra un taxi pour se rendre à l'hôtel où on aura réservé sa chambre. Le prix de la course se situe entre 1 000 et 1 500 yens suivant la distance jusqu'à l'hôtel.

COMMUNICATION

16. Toute correspondance relative aux sessions ainsi que les Formulaires de participation dûment remplis doivent porter la mention "**ITTC 54TH SESSION**" et être transmis à l'adresse suivante:

Executive Director
International Tropical Timber Organization (ITTO)
International Organizations Center - 5th Floor, Pacifico-Yokohama,
1-1, Minato-Mirai 1-chome, Nishi-ku, Yokohama, 220-0012 Japon
N° de télécopie: (81-45) 223-1111 N° de téléphone: (81-45) 223-1110
Courriel: itto@itto.int

17. Tout courrier destiné à être remis aux participants doit être envoyé à cette même adresse, sous enveloppe portant le nom du participant et celui du pays ou de l'organisation qu'il représente.

DOCUMENTS

18. Durant les séances, seul un nombre limité de documents sera disponible aux points de distribution des documents sur le site de la conférence. Tous les participants sont donc priés **d'apporter aux sessions des jeux complets de documents** qui auront été diffusés avant les sessions. Les documents de la session seront aussi disponibles sur le site web de l'OIBT: <http://www.itto.int>.

19. Les documents que les participants désirent faire distribuer devront être déposés auprès du Secrétariat de l'OIBT au minimum 24 heures avant leur distribution. Un minimum de 150 exemplaires est nécessaire pour permettre la distribution à l'ensemble des délégations et des représentants.

PRÉSENTATIONS AUDIOVISUELLES

20. Les délégués qui désirent utiliser du matériel audiovisuel (cassettes vidéo, diapositives, rétro-projecteurs, présentations PowerPoint, etc.) lors de leurs interventions au cours des séances sont invités à transmettre leurs demandes au Secrétariat de l'OIBT avant le 12 octobre 2018. Les délégués seront avisés en conséquence de la disponibilité des équipements ainsi que de ces possibilités lors des sessions.

ACCUEIL HÔTELIER

21. Les demandes de nuitées hôtelières aux (i) Yokohama Grand Inter-Continental Hotel; et (ii) Yokohama Bay Hotel Tokyu doivent être faites directement auprès de ces établissements par chacun des participants. L'OIBT decline toute responsabilité en cas de modification soudaine des tarifs des chambres pratiqués par ces établissements ou en cas d'absence de chambres disponibles.

Yokohama Grand Inter-Continental Hotel (located in the Pacifico-Yokohama building)

1-1, Minato-Mirai 1-chome, Nishi-ku, Yokohama 220-8522

N° de tél. (045) 223-2222 N° de télécopie: (045) 221-0650

Tarifs des chambres et réservations:

https://www.ihg.com/redirect?path=hd&brandCode=6C&localeCode=en®ionCode=1&hotelCode=yokha&_PMID=99801505&GPC=KTO&viewfullsite=true

(ii) **Yokohama Bay Hotel Tokyu** (2 min. à pied du Centre de conférences)

3-7, Minato-Mirai 2-chome, Nishi-ku, Yokohama 220-8543

N° de tél.: (045) 682-2222 N° de télécopie: (045) 682-2271

<https://ybht.co.jp/en/accommodations/>

22. Les demandes de réservation adressées à l'hôtel suivant doivent être effectuées par l'intermédiaire de l'OIBT à l'adresse itto@itto.int ou par télécopie au +81-45-223-1111 **pas plus tard que le 5 octobre 2018. En cas de non présentation à la date d'arrivée prévue, si aucun avis de changement de date d'arrivée ou d'annulation n'est parvenu à l'OIBT ou à l'hôtel Navios Yokohama, des frais pour «non présentation» (équivalents au tarif d'une nuitée d'hôtel) seront comptés à la charge du participant.**

Navios Yokohama (8 min. à pied du Centre de conférences)

Shinko-cho, Naka-ku, Yokohama

N° de tél.: (045) 633-6000 N° de télécopie: (045) 633-6001

Tarifs chambres :	Chambre simple	¥ 7 500 (une personne)
	Chambre simple de luxe	¥ 8 800 (une personne)
		¥11 524 (deux personnes)
	Chambre double	¥10 000 (une personne)
		¥14 000 (deux personnes)

(Les tarifs sont majorés d'une taxe de 8%)

23. Les deux hôtels suivants peuvent être réservés en ligne. Ils se situent à 20 minutes à pied du Centre de conférence.

Sotetsu Fresa Inn Yokohama Sakuragicho: <http://fresa-inn.jp/eng/sakuragicho/>

Richmond Hotel Yokohama Bashamichi: <http://yokohama.richmondhotel.jp/>

Hotel Vista Yokohama Minato Mirai https://www.hotel-vista.jp/yokohama-minato-mirai/index_e.html
Apa Hotel: http://www.apahotel.com/hotel/shutoken/08_yokohamakannai/english/index.html
Heiwa Plaza Hotel: <http://www.heiwaplaza-hotel.com/english.html>

EXCURSION

24. Le vendredi 9 novembre 2018 sera organisée conjointement avec la Ville de Yokohama une excursion offerte à l'ensemble des délégués, qui sont encouragés à y participer. Cette excursion comprendra une visite des forêts de bassin versant que gère l'Office du service des eaux de Yokohama qui se trouvent dans le village de Doshi situé dans la partie nord de la chaîne de montagnes de Tanzawa, ainsi que du lac Yamanaka, un site pittoresque. L'excursion se fera en autocar, avec un départ prévu à 8h30 devant le Pacifico et un retour en début de soirée. Elle est gratuite et des boîtes repas et rafraîchissements seront offerts. On trouvera des renseignements sur les forêts de bassin versant de Doshi et le lac Yamanaka sur:

- <https://natureinjapan.wordpress.com/about/diverse-habitats-biomes/doshi-village-forests-the-importance-of-watershed-forests/>
- https://en.wikipedia.org/wiki/Lake_Yamanaka